

Préambule :

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la Société EMPREINTE (« Le Vendeur ») auprès d'acheteurs non professionnels âgés de plus de 18 ans et bénéficiant d'une pleine capacité juridique (« Les Clients ou le Client »), désirant acquérir les produits proposés à la vente par la Société EMPREINTE (« Les Produits ») par achat immédiat ou au moyen de la passation d'une commande, pour tous les produits qu'elle commercialise (« Les Produits ») quelle que soit leur gamme.

Elles précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de passation de commande, de paiement, et de remise ou de livraison des Produits commandés par les Clients. Les photographies et graphismes présentés sur le site internet EMPREINTE ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles. Les offres de produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent pour toutes les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client sur notre site préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande. Empreinte recommande ainsi au Client de faire une lecture attentive des CGV à chaque nouvelle commande effectuée.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 1 - Commandes - Achats immédiats :

Pour des commandes assez importantes et sur demande du client, il sera établi une estimation de prix des produits envisagés. Une fois l'estimation terminée, le client sera recontacté avec le prix du transport inclus dans les 48h qui suivent. Par l'accord du client et la totalité de la somme déboursée une facture sera automatiquement envoyée. Nous entamerons la préparation de la commande et un transporteur contactera le client dans les jours qui suivent. La commande du client fera l'objet d'un bon pour accord du fournisseur, il recevra le produit à l'adresse de livraison indiquée à la diligence du transporteur.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après remise ou envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur, et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix de la commande.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande lors de la livraison de celle-ci et signaler dans un délai de 24h maximum les non-conformités constatées. Toute réclamation postérieure ne sauront pas prise en compte par le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une facture ou d'une commande antérieure.

ARTICLE 2 – TARIFS :

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de l'achat immédiat ou de l'enregistrement de la commande par le Vendeur sous forme d'un écrit.

Les offres faites oralement ou téléphoniquement par le Vendeur n'engagent pas celui-ci.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

A défaut de précision d'une autre durée dans le devis établi par le vendeur, sa durée de validité et des tarifs qu'il prévoit est de 1 mois.

En cas de modification sensible des données économiques, notamment du cours des bois, des matières premières ou du prix des transports dûment justifiés, le vendeur pourra procéder à la modification des prix contenus dans ses devis durant le délai de validité de principe.

Toutes modifications soit de taux, soit de nature, des taxes fiscales auxquelles sont assujetties les produits seront répercutées dès leur date de mise en application, sur les prix proposés au Client dans le cadre d'un devis, et ce y compris durant le délai de validité de principe de celui-ci.

Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément et calculés préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris les frais de transports, qui sont portés à sa connaissance au moment de la commande.

D'éventuelles commandes spécifiques du Client peuvent être envisagées. Le cas échéant, elles feront l'objet d'un devis préalablement accepté par celui-ci.

Tous les devis et métrés établis par le vendeur n'ont qu'un caractère indicatif et nos conseils de pose donnés à titre gracieux ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité

La commande sur devis n'est considérée comme acceptée qu'après le versement total du montant de la commande.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la livraison des Produits commandés.

ARTICLE 4 -PAIEMENT

Différents moyens de paiement sont proposés au Client pour régler ses achats, tel que le virement et la carte bancaire. Pour ces moyens de paiement, la société Empreinte s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur, notamment les seuils légaux applicables.

Le paiement par virement bancaires :

La société Empreinte tolère les paiements par virement.

le paiement par chèque :

Conformément à l'Article L113-3 du code de la consommation, **le Paiement par chèque n'est pas accepté par la société Empreinte**

Le paiement par carte bancaire :

La société Empreinte accepte les cartes bancaires à concurrence du plafond déterminé entre le porteur et sa banque. Nous nous réservons le droit de refuser toute carte bancaire laissant présager d'un éventuel risque de fraude ou d'impayé.

Toutes les données bancaires saisies sur notre site font l'objet d'un traitement sécurisé et sont immédiatement cryptées. Ces informations sont uniquement accessibles par notre partenaire bancaire afin qu'il puisse se mettre en relation directement avec la banque du Client. A aucun moment, la société Empreinte ou tout autre tiers, ne peuvent accéder à vos données bancaires.

Les marchandises restent la propriété de la société Empreinte jusqu'au paiement intégral de leur prix. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des marchandises.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 30% du montant total de l'achat sera acquise au Vendeur et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité

Toute somme non payée à la date d'échéance figurant sur la facture donnera lieu de plein droit au paiement fixé à 3 fois le taux d'intérêt légal applicable à la facture, et à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 150€ (sans préjudice du droit pour notre société de demander une indemnisation complémentaire, sur justification, au titre par exemples des honoraires d'avocat et d'huissier de justice). En application de l'article L 441-6 du Code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure.

ARTICLE 5 - LIVRAISON

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique du Produit au lieu de son choix. **La livraison n'inclut pas l'installation des Produits.**

Les livraisons ne peuvent s'effectuer que dans les zones géographiques couvertes par la société Empreinte et ses partenaires logistiques. La livraison interviendra à l'adresse indiquée par le Client au moment de la finalisation de la commande, du lundi au vendredi entre 8 heures et 18 heures.

Cette livraison sera précédée par une prise de rendez-vous au plus tard la veille avec le transporteur en fonction de ses disponibilités. A la date du rendez-vous, le Client devra être présent à l'adresse de livraison qu'il aura indiquée lors de la commande, muni du bon de commande et d'une pièce d'identité. En cas d'absence du Client, de non-présentation du bon de commande ou de non-présentation d'une pièce d'identité, La société Empreinte se réserve le droit de refacturer au Client une toute nouvelle livraison.

Délais de livraison :

Les délais de livraison courent à partir du lendemain du paiement total de la commande effectué par le Client. La société Empreinte s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires au respect des dates de livraison indiquées. Dans l'hypothèse où Empreinte serait informé d'un retard de livraison des Produits, il s'engage à avertir le Client dans les plus brefs délais. Le Client a dès lors la possibilité de choisir le report ou l'annulation totale ou partielle de sa commande. En cas d'annulation de la commande par le Client, elle lui sera alors remboursée dans un délai maximum de quatorze (14) jours à partir de la date d'annulation.

Une commande expédiée ne peut être annulée. Tout Client souhaitant maintenir son annulation devra retourner les articles à ses frais.

Modalités de livraison :

Le Client est l'unique responsable de l'accessibilité du lieu de livraison afin d'être certain que la livraison soit possible. Le Client s'engage à faire part des éventuelles difficultés d'accès et particularités de l'adresse de livraison. Le Client a la responsabilité de prévoir un accès facile pour un camion de 19 à 45 tonnes et de demander toutes les autorisations, notamment administratives, nécessaires au déchargement. Une zone dégagée de déchargement est impérative à la livraison de la commande. Dans l'hypothèse où la configuration réelle du lieu de livraison indiqué par le Client empêcherait physiquement le déchargement de la marchandise ou par souci de sécurité (chemin sinueux, pente forte, sol meuble...), notre partenaire logistique peut décider à tout moment de stopper la livraison. Seul le chauffeur/livreur est habilité à décider de l'accès le plus propice au déchargement.

Nous déclinons toute responsabilité pour des dommages quelconques causés par un véhicule de transport tiers mandaté par le client pour assurer le transport du ou des Produits achetés sur le lieu de mise en œuvre de ceci.

Livraison par colis postal ou par point relais :

Pour les Produits dont le poids n'excède pas trente kilogrammes (30 kg) et/ou dont les dimensions (longueur + largeur + profondeur) n'excèdent pas un mètre cinquante (1m50), la livraison pourra être effectuée par le biais de colis postal ou tout autre moyen équivalent, livré directement domicile du Client. En cas d'absence le jour de la livraison, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres du Client, l'invitant à venir retirer le Produit auprès de son bureau de Poste ou tout point relais à la convenance du vendeur. Une pièce d'identité lui sera demandée. La commande y sera conservée pendant 15 jours. Passé ce délai, elle sera retournée.

Livraison Messagerie ou Affrètement au « pied du camion » :

Ce mode de livraison s'entend par le dépôt au pied du camion de la marchandise à l'adresse de livraison indiquée par le Client lors de la commande. **Aucune opération de manutention** ne sera dans ce cas effectuée par le chauffeur/livreur. Le Client sera en charge de la récupération, de l'entreposage et devra s'organiser en amont, pour rendre possible, par ses propres moyens, le déchargement de la marchandise. Seul le chauffeur/livreur est habilité à décider de l'accès le plus propice au déchargement. Il est précisé que la livraison au pied de camion sera effectuée en limite de propriété. Dans l'hypothèse où la configuration réelle de l'accès de livraison empêcherait physiquement le déchargement de la marchandise, le transporteur se réserve le droit d'annuler la livraison. Les frais de livraison resteront dans ce cas à la charge du Client. Il appartiendra au Client de se rapprocher de la société **Empreinte** afin de fixer les nouvelles modalités et coûts d'acheminement de la commande.

Réserves lors de la réception :

La marchandise voyage aux risques et périls du destinataire, c'est-à-dire, le Client.

Si ce dernier constate que la marchandise livrée est endommagée ou incomplète, il lui est conseillé de le refuser ou, le cas échéant, d'émettre **des réserves claires**, précises et motivées sur le bon de livraison avant de le signer (ex : casses ; avaries ; non-conformité : erreur de Produit, couleur et/ ou dimensions différentes ; manquants, etc.) ... Le Client ne sera indemnisé que si et seulement il apporte les réserves légales sur la lettre de voiture (CMR) du transporteur. Il est rappelé au Client que la mention « sous réserve de déballage ou de contrôle » n'a aucune valeur juridique. Confirmer au transporteur (et non au Vendeur), dans les trois jours ouvrables suivant la livraison (article L.133-3 du code de commerce), les réserves prises sur le récépissé, et ce, par courrier recommandé avec accusé de réception. Aucune réclamation à notre encontre ne serait recevable si les deux points ci-dessus n'ont pas été respectés.

Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Vendeur. Le Vendeur remboursera ou remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents ou cachés auront été dûment prouvés par le Client, dans les conditions prévues aux articles L 211-4 et suivants du Code de la consommation. Dans ce cas, les marchandises doivent nous être expédiées franco dans leur emballage d'origine et en parfait état.

Article 6 - DROIT DE RETRACTATION, RETOUR/REPRISES DES PRODUITS :

Conformément à la réglementation en vigueur, pour tout achat de Produit effectué par correspondance, le client dispose de 14 jours pour notifier la société Empreinte de son souhait de retourner les articles achetés, à compter de la date de réception de ces derniers. La société Empreinte s'engage de son côté à reprendre tous les produits dans ce délai de 14 jours.

Toute demande de retour et reprise de produit devra au préalable être validée par la société Empreinte via un formulaire de retour.

Pour être repris, les produits doivent se trouver dans leur emballage d'origine. Ils doivent être en bon état esthétique et de fonctionnement le cas échéant. S'ils ont été ouverts au préalable, les catégories suivantes seront alors exclues de toute reprise :

- Peintures, Solvants et produits d'entretiens.
- Quincaillerie
- Matériaux bois (lames, planches, lambourdes) qui ont été posées, découpées ou vissées.

Cependant les Frais de retour sont à la charge seule du client. Dans le cas où le Client renvoie ou rapporte un ou des produits dans les délais et aux conditions indiquées ci-dessus, la société Empreinte s'engage à rembourser le Client en intégralité de la valeur du ou des produits concernés.

Article 7- GARANTIES LEGALES :

Garantie de conformité :

Selon les articles L.211-4 et suivants le Code de la consommation, la société Empreinte est tenue responsable des défauts de conformité du Produit au Contrat. Sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le Client dispose d'un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la délivrance du Produit pour faire valoir la garantie légale de conformité.

Durant les six (6) premiers mois suivant la livraison du Produit, le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité, celle-ci pesant sur la société Empreinte. Ce délai est porté à vingt-quatre (24) mois à compter du 18 mars 2016. En cas de défaut de conformité, le Client choisi entre la réparation et le remplacement du Produit.

Toutefois, si le choix du Client entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité proposée, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut, la société Empreinte pourra ne pas procéder selon le choix du Client. Si toutefois aucune des solutions envisagées ne peuvent être mises en œuvre dans le mois suivant la réclamation, le Client a la possibilité de demander une diminution du prix ou la résolution du contrat. La résolution du contrat peut toutefois ne pas être acceptée si le défaut de conformité est mineur.

Garantie des vices cachés :

Selon les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil, la société Empreinte est tenu des vices cachés du Produit. Sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le Client peut faire valoir la garantie des vices cachés dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la découverte du vice. Pour bénéficier de la garantie des vices cachés, le Client doit apporter la preuve que le vice était non apparent, existait lors de l'achat et rend le Produit impropre à l'usage auquel le Client le destinait, ou diminue très fortement cet usage. Si le Client apporte une telle preuve, il pourra choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil.

La garantie légale de conformité et la garantie des vices cachés s'appliquent indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Pour rappel la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- En cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.
- En cas de mise en œuvre des produits dans le non-respect des règles de l'art, notices techniques et Documents Techniques Unifiés applicables.
- La garantie est également exclue en cas de revente du produit à un tiers par le Client.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

Article 8- FORCE MAJEURE :

Empreinte a la possibilité de s'exonérer totalement de sa responsabilité en cas de force majeure. Sont notamment réputés évènements de force majeure, les incendies, les inondations, tremblements de terre, tempêtes, arrêts des réseaux de télécommunication, ainsi que les grèves totales ou partielles de nature à entrainer une désorganisation interne ou externe.

Article 9 – LITIGES :

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PAS PU ETRE RESOLUS A L'AMIABLE ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT, SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 10- PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Produits au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 11- DROIT APPLICABLE-LANGUE :

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12- INFORMATIONS PRECONTRACTUELLE :

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.121-17 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit, et les fiches techniques s'y rapportant s'il en existe ;
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

ARTICLE 13 - Transfert de propriété – Transfert des risques :

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits, conformément à la loi n° 80.335 du 12/05/80.

Le client reconnaît disposer d'une assurance qui garantit lesdites marchandises contre les risques de toutes pertes à compter de la livraison.

Clause de réserve de propriété :

Le vendeur reste propriétaire des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix par le Client.

Cette réserve du droit de propriété sur les produits vendus permettra au vendeur de reprendre possession desdits produits, en cas de défaut de paiement de l'intégralité du prix dans les conditions définies aux présentes.

Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur.

ANNEXE I : DTU APPLICABLES ET MENTIONS LEGALES

Nos produits et leurs accessoires doivent être mis en œuvre selon les textes en vigueur et particulièrement l'ensemble des DTU et fiches techniques des fabricants existants et se rapportant aux produits commercialisés par le Fournisseur, ainsi que selon les fiches techniques existantes pour les produits non-normés commercialisés par le Fournisseur. De même nos produits doivent être mis en œuvre par un « Homme de l'art » professionnel, dans le cas contraire toute garantie sera perdue.

Les produits doivent être contrôlés avant leur mise en œuvre. Si d'éventuels défauts apparents de quelque nature que ce soit sont constatés, il y a lieu de ne pas mettre en œuvre le produit. Il ne pourra être pris en compte de réclamations sur les défauts apparents ou le classement après la mise en œuvre du produit.

Le bois, la pierre, matériaux naturels, présentent toujours des variations de grains, d'aspect et de tons.

Aucune essence de bois n'est exempte à 100% de formation de gerces, de légères fentes, et de singularités d'aspect. Ces éventuelles particularités mineures peuvent être purgées (taux de chute adéquat à prévoir), mais ne remettent en aucun cas la durabilité du bois.

Article L211-4 du Code de la consommation :

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5 du Code de la consommation :

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage
- Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12 du Code de la consommation :

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L211-16 du Code de la consommation :

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code Civil :

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er du Code Civil :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Article L152-1 du code de la Consommation :

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Le professionnel peut mettre en place son propre dispositif de médiation de la consommation ou proposer au consommateur le recours à tout autre médiateur de la consommation répondant aux exigences du présent titre.

Lorsqu'il existe un médiateur de la consommation dont la compétence s'étend à l'ensemble des entreprises d'un domaine d'activité économique dont il relève, le professionnel permet toujours au consommateur d'y recourir.

Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités selon lesquelles le processus de médiation est mis en œuvre.